

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 2 FÉVRIER 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Délage

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
 Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil du 2 février est à huis clos avec les membres du Conseil et la Directrice générale, suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19 afin d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et citoyens de Délage.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 19h34.

2021-02-CMD021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 12 janvier 2021

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques 188 535,80\$

- Factures payées : 48 253.29\$
- Chèques : 2954 à 2968
- Prélèvements automatiques : 10365 à 10378
- Factures à payer : 102 399.04\$
- Paies : 37 883.47\$

2.2 Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élu(e)s

2.3 Mandat pour la perception des comptes en souffrance – RGPL Avocats

2.4 Demande de soumission – Projet du chemin lac Achigan (défrichage des lignes électriques)

2.5 Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – Demande d'appui

2.6 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'appui au projet internet haute vitesse de Connexion Fibre Picanoc

2.7 Avis de motion – Règlement 551-ADM-2021, abrogeant le règlement 550-ADM-2018, Code d'éthique et de déontologie des élus

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4.1 Ouverture des soumissions – Enregistrement de la verbalisation du chemin Godin

5 TRANSPORT

5.1 Soumissions (2) – Balai de rue

5.2 Ministère des Transports – Sécurité des citoyens du pont de la Rivière-Gatineau au garage municipal

5.3 Afficher le poste de contremaître

6 HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique

7 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Devancement de l'ouverture de la pêche – Demande d'appui

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Rémunération des pompiers pour l'année 2021

9 RAPPORT DE COMITÉS

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 CORRESPONDANCES

12 VARIA

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés totalise 188 535,80\$ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques

- Factures payées : 48 253.29\$
- Chèques : 2954 à 2968
- Prélèvements automatiques : 10365 à 10378
- Factures à payer : 102 399.04\$
- Paies : 37 883.47\$

À voter contre : Monsieur le conseiller Denis Brazeau parce que certain travaux n'ont pas été approuvés et que Monsieur le maire a dérogé de son code d'éthique et de déontologie.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à la majorité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Joanne Poulin
Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière

**2021-02-CMD024 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
(FQM) – DÉCLARATION D'ENGAGEMENT**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes, et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté;

CONSIDÉRANT la démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation;

CONSIDÉRANT que c'était vrai avant la pandémie, mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

CONSIDÉRANT qu'en novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas;

PAR CONSÉQUENT comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi, nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. Une copie de la résolution sera transmise aux municipalités de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-02-CMD025 MANDAT POUR LA PERCEPTION DES COMPTES EN
SOUFFRANCE – RGPL AVOCATS**

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que des comptes de taxes municipales et autres montants dus pour l'année 2020 et antérieurs demeurent impayés malgré l'envoi des états de comptes aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Délégé désire éviter le délai de prescription de certaines taxes et autres montants dus;

CONSIDÉRANT que la municipalité mandate la firme RPGL avocats pour la perception des comptes depuis les dernières années et que leur prestation de service est excellente;

CONSIDÉRANT que les frais de perception des comptes en souffrance sont avantageux;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la firme RPGL avocats pour la perception des taxes municipales et autres montants en souffrance pour l'année 2020 et antérieure.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-02-CMD026 DEMANDE DE SOUMISSION – PROJET DU CHEMIN
LAC ACHIGAN**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

ATTENDU qu'il faut lancer des invitations sur appels d'offres pour débroussailler et élaguer les bordures sur le chemin du lac Achigan sur une distance d'environ deux (2) à trois (3) kilomètres;

ATTENDU que cette demande de soumissions est pour l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau plus sécuritaire et conforme;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est mandatée à entreprendre le processus de lancement des appels d'offres sur invitation et à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à cet effet.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-01-CMD027 MUNICIPALITÉ DE STE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU
– DEMANDE D'APPUI**

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-R11878 reçue de la Municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que la demande d'appui concerne le projet pilote interdisant la récolte d'un cerf de virginie mâle ne possédant pas au moins trois (3) pointes de 2,5 centimètres ou plus d'un côté du panache;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède des territoires identifiés par le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs comme étant un ravage du cerf et que la population de ces ravages doit impérativement être maintenue en bonne santé;

CONSIDÉRANT que s'organise présentement un mouvement de masse crédible nommé «Unis pour la faune» mis de l'avant par des professionnels dans la gestion du cheptel de qualité concernant le cerf de virginie;

CONSIDÉRANT qu'un groupe de citoyens de notre région se rallie à ce mouvement qui prône que la récolte de cerf avec moins de trois (3) pointes d'un côté du panache n'est pas favorable à une saine gestion du cheptel;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil appuie le groupe de citoyens et se joint à eux pour demander au Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de virginie sur la zone de chasse numéro dix (10) ouest où est situé le territoire de la Municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau afin de rétablir la population de cerfs, pour ainsi atteindre les objectifs inscrits au plan de gestion du cerf de virginie du ministère depuis plusieurs dizaines d'années et ainsi interdire la récolte d'un cerf mâle ne possédant pas au moins 3 pointes de 2,5 centimètres ou plus d'un côté du panache et que cette restriction s'applique à toutes les périodes de chasse, et ce, quel que soit l'arme utilisé pour les abattre. Une copie de la présente résolution d'appui sera envoyée à toutes les municipalités de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau et au bureau de Monsieur le Député Robert Bussières.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-02-CMD028 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE D’APPUI AU PROJET INTERNET HAUTE-VITESSE DE CONNEXION FIBRE PICANOC

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que Connexion Fibre Picanoc (CFP) déposera une demande au programme «fonds pour la large bande universelle» (FLBU) du Ministère de l’innovation, Sciences et Développement économique Canada;

CONSIDÉRANT que le projet que CFP souhaite mettre en place aura une envergure de plus de 3 600 kilomètres et pourra connecter à l’internet plus de 10 000 bâtiments mal desservis;

CONSIDÉRANT que Connexion Fibre Picanoc souhaite démontrer, hors de tout doute, l’importance des impacts sociaux et économiques qu’aura le déploiement de ce réseau;

PAR CONSÉQUENT, le conseil appui le projet internet haute-vitesse de Connexion Fibre Picanoc et que copie de la résolution soit aussi transmise à Monsieur William Amos, Député du Pontiac.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2021-02-CMD029 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 551-ADM-2021, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 550-ADM-2018, CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E) S

Avis de motion est par la présente donnée par Michelle Briand qu’un règlement portant le numéro 551-ADM-2021 et abrogeant le règlement 550-ADM-2018 et portant sur l’adoption du code d’éthique et de déontologie des élu(e)s, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L’avis de motion est assorti d’une demande de dispense de lecture.

2021-01-CMD030 OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ENREGISTREMENT DE LA VERBALISATION DU CHEMIN GODIN

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont autorisé le lancement d’appels d’offres auprès de trois (3) firmes d’avocats concernant la régularisation pour la verbalisation du chemin Godin;

CONSIDÉRANT la réception des offres des soumissionnaires sont les suivantes :

Nom de la firme	Enregistrement	Inclusions	Imprévus	Exclusions	Total
RPGL Avocats	1 750,00\$	3 parcelles	10%	Frais de publication du registre foncier; publication dans les journaux, frais d’arpenteur-géomètres pour la préparation de plans	1 750,00\$
Me Louis-André Hubert, avocat	3 000,00\$	Toutes	10%	Frais de publication de la demande, signification, publication du jugement pour chaque parcelle	3 000,00\$
DHC Avocats – Me Rino Soucy, avocat	600,00\$	Toute	0%	Frais huissiers, frais de publication dans un journal etc.	600,00\$

CONSIDÉRANT toutes ces offres de service, la Municipalité a opté pour remettre le mandat au plus bas offrant, soit la firme DHC Avocats dont Me Rino Soucy, avocat;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-02-CMD031 SOUMISSIONS – BALAI DE RUE

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivet et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Délégé désire procéder au nettoyage des rues après la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que par les années passées, la municipalité avait recours aux appels d'offre à des sous contractants pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que les coûts engendrés sont considérables et que la Municipalité veut s'équiper afin d'effectuer ces dits travaux de nettoyage;

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres sur invitation auprès d'entreprises pour une soumission concernant un balais hydraulique au moyen de balais aspirateurs, deux (2) soumissions ont été reçues;

Soumissionnaire	Soumission	Modèle	Prix
Pièces d'auto Léon Grenier Inc.	# 1-724205	PH32-08	15 300,00\$ (excluant les taxes)
Eddynet	# 12073	PH32-08	17 250,00\$ (excluant les taxes)

PAR CONSÉQUENT la Municipalité a reçu les offres ci-haut mentionnées et les membres du conseil ont opté pour le plus haut offrant, soit EddyNet, selon les termes et conditions de la soumission # 1-724205 puisqu'il inclut plus d'équipement.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-CMD032 MINISTÈRE DES TRANSPORT – SÉCURITÉ DES CITOYENS DU PONT DE LA RIVIÈRE-GATINEAU AU GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU que le Ministère des Transport (MTQ) a transmis un accusé de réception le 11 mars 2020 que la demande serait analysée par la Direction de la planification et de la gestion des infrastructures (DPGI) et qu'une réponse serait rendue au début de juin 2020;

ATTENDU que la Direction de la planification et de la gestion des infrastructures (DPGI) a envoyé sa conclusion le 2 juin 2020;

ATTENDU qu'après étude la DPGI indique que le secteur ne présente pas de problématique particulière en termes d'accidents;

ATTENDU que le MTQ est favorable à l'installation d'un passage pour piétons sur la route 107 face à l'entrée du parc entre les rues Réjean et Dufour et ce dans les meilleurs délais;

ATTENDU que le MTQ mentionne que la sécurité des piétons circulant en rive de la route 107 est la responsabilité municipale alors que la municipalité de Délégé demandait de remplir et élargir le fossé de la 107, route appartenant au MTQ et non à la Municipalité;

ATTENDU que le MTQ suggère de prévoir certains aménagements pour le transport actif du côté nord de la route 107, tels qu'un trottoir et un sentier piétonnier dans le but d'assurer un lien sécuritaire entre le futur terrain de camping, l'école et le parc et qu'une demande de permission préliminaire de voirie devait être demandée auprès du Centre de Services de Gatineau;

ATTENDU que la Municipalité n'est pas propriétaire de la route 107, elle demande à nouveau à ce que le MTQ corrige la situation et s'occupe de ces travaux;

ATTENDU qu'à partir du pont de la Rivière-Gatineau, plusieurs écoliers traversent et que la venue du camping amènera de l'achalandage;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil s'inquiète de la sécurité de ses citoyens et tous piétons empruntant cette artère et demande au MTQ de réévaluer ce secteur afin d'y installer des équipements sécuritaires tels que des lumières clignotantes, une piétonnière, le remplissage et l'élargissement du fossé le cas échéant puisque la route 107 lui appartient et qu'une copie de la résolution soit envoyée à notre député provincial, Monsieur Robert Bussièrès.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-02-CMD033 AFFICHER LE POSTE DE CONTREMAÎTRE

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Denis Brazeau et résolu,

ATTENDU que le poste de contremaître des travaux publics est toujours vacant;

ATTENDU que ce poste soit assujéti à la politique et les conditions de travail régissant les employés cadres de la Municipalité de Délégage;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'autoriser la procédure d'affichage publié à l'interne et à l'externe pour le poste de contremaître;

PAR CONSÉQUENT, la Directrice générale est autorisée à procéder à l'affichage du poste et de mener le processus de dotation à la fois, à l'interne et à l'externe, par le jury de sélection au choix du conseil afin de doter ce poste dans les plus brefs délais.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-02-CMD034 DEVANCER L'OUVERTURE DE LA PÊCHE – DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT l'ampleur et les répercussions de la pandémie de la COVID-19 qui a entraîné son lot de craintes de stress, d'isolement et d'incertitudes dans la population;

CONSIDÉRANT l'importance des interactions et de la participation sociale comme facteur de protection pour la santé physique, cognitive et mentale ainsi que pour leur bien-être;

CONSIDÉRANT que la pêche est une activité relaxante, permettant de profiter du plein air en toute sécurité et accessible à tous, que ce soit seul ou en famille;

PAR CONSÉQUENT la Municipalité de Délégage demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de faire preuve de souplesse dans l'application de sa réglementation concernant la date d'ouverture de la pêche sportive et d'autoriser l'ouverture un mois avant la date prévue et qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à notre député provincial, Monsieur Robert Bussièrès, ainsi qu'aux autres municipalités de la région et à la MRC Vallée-de-la-Gatineau, pour leurs appuis.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-02-CMD035 RÉMUNÉRATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

QUE chaque année le salaire des pompiers est augmenté;

ATTENDU que cette augmentation sera rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2021;

PAR CONSÉQUENT la municipalité majore la rémunération des pompiers de 2%, soit le nouvel indice des prix à la consommation établi pour l'année 2021.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-02-CMD036 ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2020-R-A-G373 reçue de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal* (L.R.Q.c. C-27), la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la partie du domaine de la gestion de matières résiduelles constituée par le traitement et la valorisation des matières organiques générées sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil autorisent Monsieur Raymond Morin, maire de la Municipalité de Délage, ainsi que la directrice générale, Madame Joanne Poulin, à signer l'entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

À VOTER CONTRE Monsieur le conseiller Denis Brazeau parce que le projet de la MRCVG est trop broche-à-foin.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à la majorité

2021-02-CMD037 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin et appuyé du conseiller Michel Guy, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19h39.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière